

**PROJET DE LOI PORTANT
NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
DE LA REPUBLIQUE**

**INTERVENTION de Jeanine DUBIE,
Députée des HAUTES-PYRENEES**

Explication de vote après examen du texte

Mardi 10 mars 2015

**Projet de loi (n°2529/2553)
Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**

Explication de vote après examen du texte

Mardi 10 mars 2015

Monsieur (Madame) le (la) Président(e),

Madame la Ministre,

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Monsieur le Président de la commission des lois,

Mesdames et messieurs les rapporteurs,

Mes cher-e-s collègues,

Depuis l'annonce du projet de réforme territoriale par le Premier Ministre lors de son discours de politique générale du 8 avril 2014, les Radicaux de Gauche ont maintenu une position constante.

Nous avons critiqué la méthode employée par le Gouvernement et la précipitation qui a entouré les contours de ce texte. Nous avons également contesté le choix de diviser la réforme en trois textes

lignes sur un certain nombre de points qui nous tenaient à cœur et sur lesquels je reviendrais.

Ces débats ont permis d'aboutir à un compromis qui permet d'équilibrer la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux, au regard de l'agrandissement des régions tout en ne perdant pas de vue l'objectif initial de clarification des compétences, dans un souci d'efficacité, mais aussi de transparence et de responsabilité.

Revenons tout d'abord sur **l'échelon départemental** qui a été, à notre grande satisfaction, reconnu dans son rôle primordial de garant de la solidarité territoriale et sociale. Nous souhaitons en effet que les départements, véritables fers de lance de la cohésion sociale, puissent conserver leur rôle de proximité auprès des populations. Dans cet esprit, les départements continueront à assurer leurs missions de prévention et de prise en charge des situations de fragilité, de développement social ou encore d'autonomie des personnes. Les collèges ainsi que l'entretien des routes et de la voirie resteront

de l'aménagement rural de notre pays, les départements continueront à financer, en lien avec les régions, les filières agricoles.

De plus, **le tourisme demeurera une compétence partagée.** Ainsi, la région, les départements et les collectivités territoriales à statut particulier élaboreront et adopteront conjointement un schéma de développement touristique, définissant les orientations stratégiques en matière de tourisme sur le territoire. Les communes et leurs groupements compétents, et notamment les stations touristiques, seront associés à l'élaboration de ce schéma.

Enfin, si à juste titre, les régions seront les chefs de file en **matière de développement économique**, nous saluons l'adoption d'un amendement, que le groupe RRDP a déposé, et qui permettra la poursuite des actions de développement économique, à l'exception des aides aux entreprises, mises en œuvre par les conseils départementaux jusqu'au 31 décembre 2016.

depuis le 1^{er} janvier 2012 ou si l'intercommunalité regroupe 50 communes ou plus.

Ces intercommunalités se verront enfin confier de nouvelles compétences parmi lesquelles nous retenons notamment celles de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets, la promotion du tourisme, ainsi que la possibilité de la contribution financière aux SDIS.

Nous déplorons néanmoins que le Haut Conseil des Territoires, tant décrié par nos amis sénateurs, ait été réintroduit par l'Assemblée nationale.

Pour finir, je voudrais revenir sur la **création d'une collectivité territoriale unique en Corse** au 1er janvier 2018. C'est le fruit d'un travail approfondi des élus de l'Assemblée de Corse, à l'initiative de son Président, notre collègue Paul GIACOBBI. Nous nous en félicitons.

Je tiens également à saluer l'adoption d'un amendement qui introduit la possibilité pour la collectivité territoriale de Corse d'instituer une